

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal a été convoqué le 1er juillet 2020 pour assister à la réunion qui s'est tenue dans la salle des fêtes le vendredi 10 juillet à 18h30 sous la présidence de M. Philippe LEBRETON, Maire.

Membres présents : Mmes BOUCHEX-BELLOMIE, BROYER, CHAUVET, MARTIN, SAINT-MAXIN, SIMON et TUCCI, MM. LEBRETON, MORTIER, PREVOTEAUX et SONET.

Membres excusés : Mme BEAUDEUX et MM. AUPRÊTRE, DI PIRRO, HERBRETEAU

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEX-BELLOMIE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme BOUCHEX-BELLOMIE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : demande de participation financière pour les dissimulations des réseaux électriques et télécommunications, éclairage public rue de Chalandry fournit par la FDEA, (acceptation des montants). Le Conseil Municipal, après en avoir échangé sur le sujet, accepte, à l'unanimité des présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020 après une rectification, à savoir :

- *Commission Conseil Municipal Enfants* : les canettes ont été collectées mais pas vendues au profit du centre audio de Charleville afin de financer un voyage au Puy du Fou. Il convient de rayer « et vendues ».

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le budget primitif 2020.

Après avoir étudié celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement : 1 140 000.00 €

Investissement : 822 000.00 €

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents, les subventions 2020 comme suit :

FACILE Gymnastique	850 €	FACILE Musique	400 €
US Voile.....	150 €	US Foot.....	1 800 €
Anciens Combattants	300 €	FSE Collège Villers-Semeuse	200 €
Cancer (Institut J.Godinot-Reims).....	200 €	Croix Rouge.....	150 €
Cœur.....	100 €	Myopathes	100 €
Sclérose en plaques	100 €	Fort des Ayvelles.....	400 €
Prévention Routière	100 €	Restaurant du Cœur	350 €
Banque alimentaire	350 €	Donneurs de sang	100 €
Courir en Ardennes	200 €	Souvenir Français	200 €
Association des non-voyants.....	150 €	Nouvion Cyclisme.....	300 €

Monsieur LEBRETON informe le Conseil Municipal que l'Association FACILE Aquariophilie a cessé son activité. Le solde de trésorerie de cette section est à redistribuer à l'ensemble de l'Association FACILE. De plus, suite au bilan associatif remis par Madame DELANDHUY, il a été constaté que les résultats des sections de cette association sont en bonne situation financière.

Il n'y aura donc pas de versement de subvention pour cette année. Toutefois, deux sections de l'association peuvent prétendre au versement d'une subvention puisqu'un intervenant est sollicité afin que l'association puisse fonctionner. Il s'agit de FACILE Guitare et FACILE Gymnastique.

Un protocole et une convention avec chaque section seront établis afin d'en établir les règles.

5/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il se réunit ce jour 10 juillet 2020 afin de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir procédé au vote, le Maire informe les conseillers municipaux qu'à l'issue du scrutin majoritaire secret, sont élus :

Délégués :

Monsieur LEBRETON Philippe

Madame TUCCI Sylvia

Monsieur PRÉVOTEAUX François

Suppléants :

Monsieur MORTIER Michel

Madame BOUCHEX-BELLOMIE Carole

Monsieur SONET Jessy

Le Conseil Municipal prend acte de ce résultat et un procès-verbal est établi.

6/ DÉLIBÉRATION PLAN « MON AGGLO VÉLO » ARDENNE MÉTROPOLÉ

Monsieur LEBRETON explique que la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole met en place une aide à l'achat d'un vélo neuf ou remis à neuf, pour les habitants des communes membres d'Ardenne Métropole. Une convention d'engagements réciproques engage également la commune dans une acceptation de principe des conventions de superposition qu'Ardenne Métropole sollicitera pour la réalisation du réseau cyclable communautaire structurant et un engagement à développer, en lien avec Ardenne Métropole, le réseau cyclable capillaire avec une participation de la communauté d'agglomération à son financement à hauteur de 50%. Cette convention doit être établie et signée entre la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et la commune afin de bénéficier de cette aide.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et débattu sur le sujet, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, de voter contre cette convention.

Il est considéré que le reste à charge pour la commune est trop élevé.

L'étude d'un projet de réseau et d'un itinéraire cyclable pourrait dans l'avenir être envisagé si de futurs aménagements sont programmés dans le plus grand respect sécuritaire des 3 parties fréquentant l'espace voirie (Piétons, vélos, voitures).

7/ DÉLIBÉRATION PROPOSITION DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste qui sera soumise à l'administration fiscale :

Commissaires titulaires et suppléants :

M. MORTIER Michel, M. CHERON Joël, M. PRÉVOTEAUX François, Mme DUBOIS D'ENGHIEN Linda, Mme BEAUDEUX Isabelle, M. MIDOUX Willy, Mme SAINT-MAXIN Anne, M. VÉGA Jean-Michel, M. DI PIRRO Jean-Marie, Mme VAUCHELET Emmanuelle, Mme MARTIN Martine, M. GONÇALVES Carlos, Mme SIMON Muriel, Mme BOUCHEX-BELLOMIE Carole, Mme BROYER Jennifer, M. BLAVIER Bernard, M. AUPRÊTRE Ludovic, M. JACINTO Carlos, Mme TUCCI Sylvia, M. LOUIS Gérard, M. SONET Jessy, Mme CHAUVET Sandrine, M. HERBRETEAU Jean-Marie, M. VICAIÉ Frédéric.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition et charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste aux services fiscaux.

8/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du contrôle de légalité de la Préfecture informant que la délibération lui donnant des délégations spéciales devait prévoir des limites ou des conditions dans certains domaines.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces remarques, décide, à l'unanimité des présents, de compléter la délibération 2020-13 du 11 juin comme suit :

DROITS DE PREEMPTION :

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour un montant plafonné à 5 000 € et sur les zones UA UAi UB Ubi A et Ai

ACTIONS EN JUSTICE :

- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour un montant plafonné à 3 000 €

CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DES ACCIDENTS :

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux pour un montant plafonné à 1500 €

D'autoriser le Maire à charge un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

9/ DÉLIBÉRATION DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATION RUE DE CHALANDRY

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude avait été demandée à la FDEA pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication et la pose de nouveaux mâts d'éclairage public.

Les montants, restant à la charge de la commune, se décomposent comment suit :

- Enfouissement des réseaux électriques :	31 391.65 €
- Enfouissement des réseaux de télécommunications :	47 879.54 €
- Eclairage public :	12 255.71 €
- Eclairage public, Maîtrise d'œuvre :	1 021.31 €

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, de valider cette participation financière.

10/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur LEBRETON informe le Conseil Municipal que la commune peut adhérer aux groupements de commandes d'ARDENNE METROPOLE sur diverses prestations (Fournitures livres, matériel ludique, sel de déneigement,....).

L'achat de produits bas de gamme n'est pas souhaitable (fournitures administratives, produits d'entretien) car ils sont de moindre qualité.

- Monsieur LEBRETON communique qu'un branchement illégal sur le réseau de l'éclairage public a été mis en place. Il a été constaté que l'électricité fonctionnait même la journée. La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes de LUMES a vérifié les installations et a confirmé l'installation illégale.

Monsieur le Maire a déposé plainte à la gendarmerie de FLIZE à l'encontre des fraudeurs.

- Un suicide a eu lieu sur le parking du Fort de Les Ayvelles. Monsieur LEBRETON s'est rendu sur les lieux pour représenter la commune auprès des intervenants.

- Le 1^{er} adjoint de la commune de PRIX-LES-MÉZIÈRES s'est rendu en mairie afin de proposer le partage de la police municipale entre 4 communes (PRIX-LES-MÉZIÈRES, LA FRANCHEVILLE, VILLERS-SEMEUSE, LES AYVELLES). Afin de pouvoir bénéficier de ce service, un partage de nos moyens serait nécessaire (personnels, financiers, véhicule). Il n'est pas envisageable pour la commune d'accéder à ce service, car il y aurait un coût de fonctionnement supplémentaire pour la commune, sachant que nous sommes en secteur gendarmerie qui exerce les mêmes compétences que la demande et que nous travaillons en bonne collaboration avec eux.

- Monsieur LEBRETON informe le Conseil Municipal que la micro-crèche « Les Petits d'Hourmes » change de propriétaire. Ce changement sera effectif à partir du 1^{er} septembre 2020.

- La commune a été sollicitée par la gendarmerie de FLIZE afin de mettre en place un dispositif « Tranquillité séniors ». Ce dispositif permettra de maintenir la sécurité dans la commune.

Un courrier sera distribué prochainement aux personnes âgées concernées.

11/ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission du personnel

Une réunion aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 18 h 30.

- Commission site INTERNET

L'apprentissage de la mise à jour du site est en cours, dispensé par Monsieur HERBRETEAU.

- Commission CLSH

Le centre de loisirs est ouvert depuis le 6 juillet

- Commission CCAS

Madame TUCCI déclare que le budget du CCAS sera voté mercredi 15 juillet 2020.

12/ QUESTION DIVERSES

Monsieur PRÉVOTEAUX demande s'il y a des retours des questionnaires « PLAN CANICULE ».

Une dizaine de formulaires a été réceptionnée en mairie.

Madame BROYER demande l'ajout du nom du centre équestre de Madame CAMERATA (JUCA Ranch) sur le panneau d'affichage devant la mairie et évoque la pose de panneaux directionnels au carrefour de la rue de Chalandry.

La séance est levée à 21 h 50

La secrétaire de séance,

Le Maire,

BOUCHEX-BELLOMIE Carole

LEBRETON Philippe

Les membres du
Conseil Municipal